

## Communiqué de presse

# SEFYD : exploitation illégale de grumes, protéger les témoins pas les coupables

**Brazzaville, le 28 avril 2026.** Nos organisations expriment leur vive préoccupation à la suite d'informations faisant état de menaces et de pressions exercées à l'encontre de salariés de la société SEFYD<sup>1</sup> et appellent les autorités compétentes à garantir sans délai la protection effective des salariés exposés à des représailles.

Ces faits interviennent dans le contexte de la diffusion, par TV5 Monde, d'une série de cinq reportages<sup>2</sup> mettant en évidence des exportations de grumes en contradiction avec la législation nationale. À la suite de cette diffusion, plusieurs sources, y compris à SEFYD indiquent que des employés de l'entreprise subissent des pressions et menaces pour avoir témoigné sur des pratiques internes, notamment des faits allégués de corruption.

En effet, le 15 avril courant, une réunion se serait tenue dans une base vie de la société SEFYD, en présence de responsables de l'entreprise, de représentants des autorités locales et de salariés. Au cours de cette rencontre, des employés auraient été stigmatisés et sommés de dénoncer leurs collègues ayant témoigné ou communiqué des informations relatives à des pratiques internes jugées irrégulières.

Nous exprimons notre profonde inquiétude face à ces faits qui, s'ils étaient avérés, constitueraient une atteinte grave aux principes de protection des lanceurs d'alerte et au droit de tout travailleur de s'exprimer sur des faits d'intérêt public sans subir de représailles. La protection des lanceurs

---

<sup>1</sup> La société d'exploitation forestière Yuan Dong Congo (SEFYD) est l'une des principales entreprises d'origine chinoise opérant dans le secteur forestier en République du Congo. Implantée dans la partie nord du pays, notamment dans le département de la Sangha, elle est active dans l'exploitation et la commercialisation du bois.

<sup>2</sup> [VIDÉO. Congo: 'Jusqu'à la dernière grume', épisode 2 | TV5MONDE - Informations](#)  
[VIDÉO. RD Congo: 'Jusqu'à la dernière grume', épisode 5 | TV5MONDE - Informations](#)

d'alerte est une exigence fondamentale de l'État de droit, en particulier dans des secteurs sensibles tels que l'exploitation forestière, où les risques de corruption et de pratiques illicites sont élevés. Dans ce contexte, nos organisations mettent formellement en garde la société SEFYD contre toute mesure de représailles à l'encontre de ses salariés, notamment sous forme de licenciement, de sanctions disciplinaires, de mutations forcées ou de toute autre forme de discrimination liée à leurs témoignages ou à leur coopération avec des médias. De telles pratiques constitueraient des violations graves des droits des travailleurs ainsi que des normes nationales et internationales en vigueur.

Nos organisations appellent les autorités compétentes à garantir sans délai la protection effective des salariés exposés à des représailles. Cette protection constitue une condition essentielle à la lutte contre les pratiques illicites dans la gestion des ressources naturelles et à la crédibilité de l'action publique dans ce secteur.

Par ailleurs, nous réaffirmons la nécessité du respect strict de l'interdiction d'exportation de grumes, conformément à la législation nationale et aux engagements pris au niveau communautaire dans le cadre de la CEMAC. Cette interdiction vise à soutenir l'économie locale, à protéger l'environnement et à assurer une gestion durable des ressources. Sa violation compromet ces objectifs et affaiblit l'État de droit.

Enfin, nos organisations restent pleinement mobilisées afin que ces exigences soient respectées et que des mesures concrètes soient prises pour garantir la transparence, la protection des témoins et le respect de la loi.

---

**Centre d'Actions pour le Développement (CAD)**

Tél : +242 06 607 20 25

E-mail : [cad.congo@cg-cad.org](mailto:cad.congo@cg-cad.org) / [cadev.cg@gmail.com](mailto:cadev.cg@gmail.com)

Web : [www.cad-cg.org](http://www.cad-cg.org)

**Association pour le Respect du Droit des Populations Autochtones, du Développement Durable et du Droit de l'Homme (ARPA2DH)**

Tél.: +242 06 696 2829/ 05 361 9371

E-mail : [arpa2dhcongo@gmail.com](mailto:arpa2dhcongo@gmail.com)

**Cercle d'Encadrement Communautaire pour le Développement (CECD)**

E-mail: [erickchrist.nkodia@gmail.com](mailto:erickchrist.nkodia@gmail.com) / [yassinebernadin@gmail.com](mailto:yassinebernadin@gmail.com)

Tél : Téléphone : (242) 06 486 63 43/ +242 06 646 93 35